



Formation « CERTIPHYTO - EXPLOITANTS RENOUVELLEMENT »

Objectif de la formation :

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, leurs connaissances en matière:

- De réglementation et sécurité environnementale
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public,
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

Pré-requis : Être exploitant agricole ou salarié agricole ayant un besoin d'usage, d'achat ou d'application de produits phytosanitaires.

Contenu :

- De réglementation et sécurité environnementale
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public,
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

Durée et tarifs :

Formation en groupe :

1 jour

- **Gratuite si prise en charge VIVEA**
- 50 € HT si aucune prise en charge par VIVEA
- Prestation CAUDEVAL comprend accompagnement démarche administrative + livret pédagogique :
100€ HT



Taux de satisfaction : 90 % des participants sont satisfaits de la formation.

Intervenants :

Sébastien TATAR

Responsable de stage :

Mélanie Mares

06 77 07 29 10

melanie.mares@caudeval.fr



INFOS PRATIQUES

Modalités d'accès et coût de la formation

→ Crédit d'impôt

Pour les exploitations au régime du bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts calculé sur la base du SMIC dans la limite de 40 heures par an, soit **160 € dans le cadre de cette formation.**

Les frais pédagogiques de chaque formation sont pris en charge par le fonds VIVEA pour les chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs ou cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA.

Les personnes en cours d'installation peuvent aussi bénéficier de la prise en charge de la formation par le fonds de formation VIVEA si celle-ci figure sur le plan de formation. Il faudra fournir un dossier administratif constitué avec le « Point Accueil Installation » en amont de la formation visée.

Les personnes qui ne sont pas affiliées à la MSA peuvent suivre les formations proposées par CAUDEVAL mais devront s'acquitter des frais pédagogiques.

Les adhérents CAUDEVAL peuvent inscrire leurs salariés sous condition (place disponible, demande de prise en charge et suivi administratif) : se renseigner auprès du responsable de stage pour connaître les modalités.

Concernant l'accessibilité des formations aux personnes à mobilité réduite, merci de nous contacter au 05.65.40.56.22.

Vos besoins

Si vous avez des besoins en formation qui ne font pas partie de nos offres, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions construire ensemble un parcours de formation adapté à votre demande.

Si vous souhaitez plus d'informations par rapport aux formations proposées, nous pouvons vous transmettre un programme détaillé pour chaque formation.

Si les dates ou les lieux ne vous conviennent pas, contactez-nous pour que nous trouvions une solution ensemble.